Septembre 2016

Direction Education

25 fiches (pour tout savoir)

... Les missions de la direction

... Le personnel municipal

... Le projet éducatif

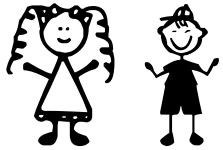

Sommaire

La Direction Education

Fiche **1** : Quelques chiffres...
Fiche **2** : Organigramme municipal
Fiche **3** : Organigramme Direction
Fiche **4** : Cadre réglementaire
Fiche **5** : Secteurs scolaires
Fiche **6** : Organisation des temps

Les missions de la Direction

Fiche **7** : Cinq missions principales
Fiche **8** : La restauration scolaire
Fiche **9** : Le temps périscolaire
Fiche **10** : Les S.A.E.P.
Fiche **11** : Le Conseil Municipal Enfant
Fiche **12** : Projets d'école & évènementiels

Le personnel municipal

Fiche **13** : Agents d'entretien & ATSEM
Fiche **14** : Agents d'animation
Fiche **15** : Questions d'autorité...
Fiche **16** : Référent-école

Le Projet Educatif de Territoire

Fiche **17** : PEDT : des valeurs partagées
Fiche **18** : Le « vivre-ensemble »
Fiche **19** : Rythmes scolaires : enjeux & objectifs
Fiche **20** : Projet Educatif de la Pause Méridienne
Fiche **21** : Les récré-ateliers
Fiche **22** : D'autres projets à faire vivre...

Fiche **23** : Quizz !

Fiche **24** : A.L.O.A.

Fiche **25** : Contacts

« Il faut tout un village pour éduquer un enfant. »
Proverbe africain

25 fiches (pour tout savoir)

Edito

Jeudi 1er septembre 2016, **2100 enfants libournais** ont fait leur rentrée en maternelle ou élémentaire, soit une **cinquantaine d'élèves de plus** qu'en 2015, accompagnés par la création **de deux classes supplémentaires** !

Aux côtés des parents et des enseignants, dans l'intérêt des enfants, la Ville de Libourne poursuit son **engagement concret**, en œuvrant à l'amélioration :

- ☆ des **conditions d'enseignement**, ce qui se traduit cette année encore par des investissements importants sur de nombreux sites scolaires, le lancement effectif de la restructuration des écoles du Centre, la formation continue du personnel municipal et un appui humain fort au plus près des enseignants : ATSEM, éducateurs sportifs, intervenants culturels…
- ☆ des **temps relevant de la Ville** (garderie maternelle, restauration, récré-ateliers et activités périscolaires élémentaires), en s'attachant à œuvrer dans la cohérence et la complémentarité avec l'éducation prodiguée par les parents et les enseignements dispensés en classe.

Ambition, humilité, exigence…

☆☆☆

3 valeurs qui guident l'action municipale !

25 fiches (pour tout savoir)

Edito

Pour faciliter les apprentissages scolaires des enfants, des moyens financiers supplémentaires sont mis à disposition des enseignants, suite à la modification des programmes.
Le plan d'équipement numérique permettra cette année de doter deux écoles supplémentaires de tableaux numériques interactifs et de classes numériques mobiles.
La Ville poursuivra son effort pour contribuer à l'ouverture culturelle des enfants en proposant aux enseignants des rendez-vous privilégiés à la médiathèque, au Théâtre du Liburnia, au Musée des beaux-arts de Libourne…

Pour être à la hauteur de l'implication des parents, outre les 39 conseils d'école annuels, vous serez consultés au travers d'une enquête, afin d'évaluer la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à Libourne, suite aux consultations déjà opérées auprès des personnels municipaux, des enseignants et des enfants en fin d'année scolaire, avec l'objectif d'échanger sur de nouvelles adaptations pour la rentrée 2017. Vous serez également conviés à venir partager les activités périscolaires de vos enfants.

Pour accompagner l'ouverture, l'engagement et la coopération des enfants, cette rentrée verra l'extension du dispositif « Club initiative » à l'ensemble des écoles. Ces clubs permettent à un groupe d'enfants de concrétiser un projet d'intérêt général qui leur tient à cœur, en lien avec leur établissement scolaire, leur quartier, la ville…
Le dispositif « Biblio'troc », qui donne la possibilité à chaque enfant de partager ses lectures, sera conforté, ainsi que le développement d'« espaces zen » .

Le nouveau programme des récré-ateliers et des activités périscolaires permettra aux enfants de découvrir d'autres cultures, de nouveaux sports et de s'initier aux usages numériques actuels.

Une année qui se veut riche d'échanges, de partage et de progrès. Bonne rentrée à tous !

Thierry MARTY
Maire-adjoint à l'éducation et à la démocratie participative

25 fiches (pour tout savoir)

Quelques chiffres...

✓ **13** sites scolaires

✓ Plus de **2000** **enfants** scolarisés

✓ Plus de **1300** enfants inscrits sur les **accueils périscolaires**

✓ Plus de **1400** **repas servis** chaque jour dans les réfectoires scolaires.

✓ **115** **agents**, dont **97** directement affectés dans les écoles : **ATSEM, animateurs et personnels techniques.**

Budget municipal :

sur **100€ : 20€** sont consacrés à l'Education

Il s'agit du **budget municipal le plus important** consacré à un service.

Organigramme municipal

Maire
Philippe BUISSON

- **Adjoint au Maire, Délégué à l'Education et à la démocratie participative**
  Thierry MARTY
  Conseillère municipale déléguée à l'Education
  Sabine AGGOUN

- **Directrice Générale des Services**
  Peggy KANÇAL
  - **Pôle finances, affaires juridiques, achats marchés**
    Peggy KANÇAL
  - **Pôle Ressources Humaines**
    Jean-Pierre SUHAS
  - **Pôle aménagement, ingénierie, services techniques**
    René BARDYN
  - **Pôle stratégie urbaine et rayonnement culturel**
    Ingrid VOISIN-CHADOIN
  - **Pôle services à la population - citoyenneté**
    Dominique PEYRONT
    - **Direction Education**
      Cédric GAILLARD
  - **Pôle dynamique commerciale**
    Stéphane CHANDES

Organigramme Direction

Directeur
Cédric GAILLARD

Assistante de Direction
Emeline JOFFRE

Service Organisation Scolaire
Eliane ANDREU-VEYRY

Coordinatrice maternelles du Centre, de Garderose et du Sud

Service Action Educative
Cindy NEBOUT-MARZIO

Coordinatrice maternelles de Carré, des Charruauds et du Nord

Sur sites :

✓ **Ecoles maternelles :**
- Agents techniques
- ATSEM

Pôle Education :

✓**Finances, gestion et suivi des effectifs :**
Karine SERVANT

✓**Remplacement du personnel et suivi des conseils d'école :**
Caroline DALLA VECCHIA

✓**Suivi administratif lié à l'organisation scolaire / volet hygiène-sécurité :**
Roger RABILLON

Sur sites :

✓ **Ecoles maternelles :**
- Agents techniques
- ATSEM

✓ **Ecoles élémentaires et primaires :**
- **Référents-école**
- Agents d'animation
- Agents techniques
- ATSEM

✓ **Animateurs ponctuels temps scolaire, périscolaires et récré-ateliers**

✓ **Animateurs SAEP**

Pôle Education :

✓ **Conseil Municipal Enfant :**
Séverine LESVIGNE

Cadre réglementaire

La Direction Education

Si l'État (Education Nationale) nomme et rémunère les enseignants, la Ville de Libourne, en tant que collectivité territoriale, est soumise à un certain nombre d'obligations concernant les écoles, définies par le **Code de l'Éducation** et le Code Général des Collectivités Territoriales :

✓ ''Le **droit à l'éducation** est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté.''

✓ ''Chaque année, à la rentrée scolaire, le Maire dresse **la liste de tous les enfants** résidant dans sa commune et qui sont soumis à l'obligation scolaire.''

✓ ''La commune **a la charge des écoles publiques**. Elle est propriétaire des locaux et en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement.''

✓ ''L'établissement des écoles élémentaires publiques [...] est une **dépense obligatoire** pour les communes.''

€

Exemples :

- l'acquisition ou la location des bâtiments et de leurs dépendances
- l'acquisition et l'entretien de mobilier scolaire
- le chauffage, l'éclairage des classes et la rémunération des personnels de service

De plus, ''le conseil municipal décide de la **création et de l'implantation des écoles et classes** élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'État dans le département.''

Enfin, la loi du 20 août 2008, instaurant **un droit d'accueil** pour les élèves des écoles primaires pendant le temps scolaire, impose à toute commune d'organiser l'accueil des élèves lorsque plus de 25% des personnes qui exercent des fonctions d'enseignement dans l'école ont déclaré leur intention de participer à une action de grève (48h à l'avance).

Secteurs scolaires

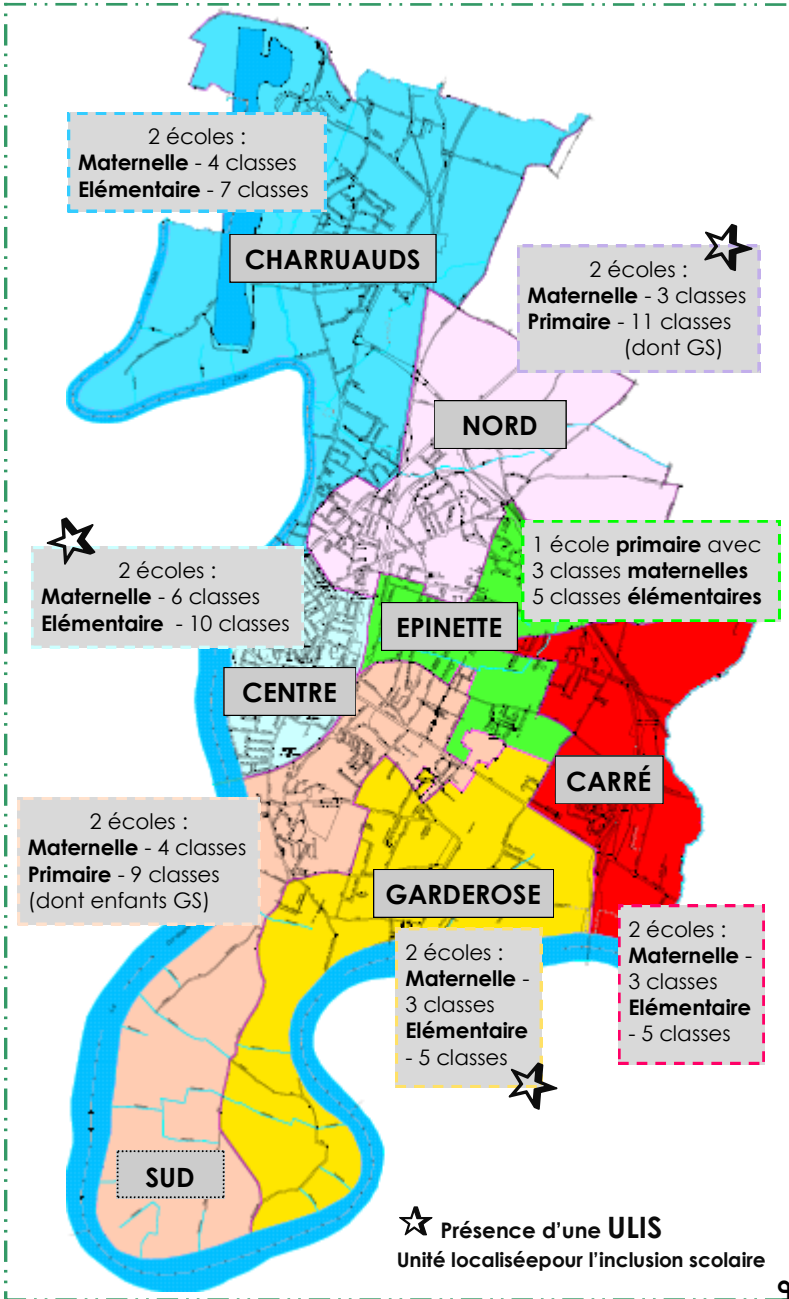

Organisation des temps

Suite à la **consultation des familles et des partenaires**, et à un travail de réflexion avec l'ensemble des **Conseils d'Ecole**, la Ville a déterminé une **organisation des temps scolaires et périscolaires**, actée depuis la rentrée 2014.

Lundi, mardi, jeudi & vendredi

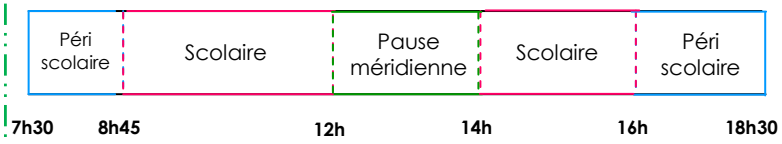

Mercredi

- Le lundi, mardi, jeudi & vendredi, un **système de garderie gratuit** permet aux enfants de rester sur l'école **de 16h à 16h30.**
- Le **mercredi**, un système similaire leur permet de rester gratuitement sur l'école **de 11h45 à 12h45**.
- Les **transports vers les ALSH** l'après-midi sont également **gratuits**.

Le **temps de pause méridienne de 2h** offre un temps confortable à l'enfant, partagé entre le repas, des activités encadrées et/ou des moments de loisirs et de repos, **selon son rythme**.

Afin de **faciliter l'organisation des familles**, les horaires des maternelles du Centre, de Garderose, du Nord et du Sud ont été décalés de 10 minutes.

Cinq missions principales

Le pôle Éducation a pour mission d'**organiser la mise en œuvre de la politique éducative de la ville**, de centraliser les demandes et les actions en direction des écoles, d'y répondre ou d'en assurer la transmission et le relais auprès des différents services municipaux ou autres partenaires extérieurs concernés.

2 axes fondamentaux

- le respect des obligations réglementaires et l'organisation scolaire
- l'action éducative (temps périscolaires, soutien aux projets d'école, dispositifs et évènementiels…)

Des obligations légales…

✓ La mise à disposition et la maintenance des **locaux** et des **mobiliers scolaires**, le suivi des **travaux**. L'ensemble des usagers se doit néanmoins de veiller à la fermeture des locaux et aux économies d'énergie.

✓ La **mise à disposition de personnel municipal** pour l'entretien des locaux scolaires, ainsi que pour aider les enseignants des écoles maternelles en temps scolaire (1ATSEM par classe maternelle), incluant le remplacement d'agents absents.

✓ **Les frais liés au fonctionnement de la scolarisation** : fournitures, téléphone, timbres, transports, photocopies, produits d'entretien… Les matériels sensibles (appareils photos, ordinateurs…), sous la responsabilité des équipes enseignantes, doivent être protégés **dans les lieux réservés à cet effet** (salle informatique, armoire forte…).

✓ **La prévision et le suivi des effectifs** pour la bonne gestion des inscriptions scolaires.

… et un choix municipal fort

Par l'intermédiaire du **Service Action Educative**, le Pôle Education assure le suivi des enfants présentant des difficultés en termes de comportement durant les temps municipaux, pour le bien-être de tous, enfants comme adultes.

La restauration scolaire

La restauration scolaire est un service facultatif, mais dès lors qu'un restaurant est créé, la commune est responsable de la surveillance et du bien-être des enfants qui bénéficient de ce service.

Plus de 1400 repas - préparés à la Cuisine Municipale - sont servis chaque jour !

Les repas doivent être des **moments agréables de partage, d'écoute, de communication**. Ils ont une influence sur le bien-être mais aussi sur la sécurité affective de l'enfant et dans l'apprentissage de son autonomie.

L'hygiène et la sécurité liées à la restauration sont des secteurs soumis à une réglementation et des normes particulièrement strictes et drastiques. Les menus sont élaborés pour répondre au mieux à plusieurs exigences : un **équilibre alimentaire** et nutritionnel, **une variété de plats et de goûts**, le traitement de certaines **denrées sensibles**.

La pause méridienne : un projet éducatif partagé

Au-delà de la restauration scolaire, **la pause méridienne** dans sa globalité - moment charnière de la journée scolaire - fait aujourd'hui **l'objet de toutes les ambitions éducatives, avant, pendant et après le repas** : temps de repos, d'activités libres, d'ateliers pédagogiques, de sieste pour les plus jeunes, …

Quel que soit le statut de chacun - agents techniques, ATSEM, agents d'animation, enseignants rémunérés par la Ville pour encadrer la pause méridienne - **l'adhésion de tous à ce projet éducatif** est une condition nécessaire à sa bonne mise en œuvre.

Pour en savoir plus sur ce projet, rendez-vous fiche 20.

Le temps périscolaire

Périscolaire : se dit du temps d'accueil des enfants aux heures qui précèdent et suivent la classe, incluant la pause méridienne.

Certains enfants sont donc autant accueillis à l'école dans un cadre scolaire, que dans un cadre périscolaire !

Les temps périscolaires sont sous la seule responsabilité de la Ville, qui prend à sa charge les coûts en personnel et en matériel, nécessaires à leur bon déroulement. Ils font l'objet d'un règlement intérieur communiqué aux parents et d'une facturation basée sur une tarification variant en fonction du quotient familial des familles.

En maternelle : la qualification et le nombre des AT permet d'assurer aux enfants un accueil qualitatif.

En élémentaire : la Ville a fait le choix - en décembre 2006 - de recruter **19 animateurs qualifiés**, sur des postes de titulaires de la fonction publique territoriale.

Une volonté

- d'apporter un renfort en personnel qualifié sur ces temps d'accueil ;
- de consolider l'encadrement de la restauration ;
- mais aussi, et surtout, de **se doter de moyens correspondant à ses ambitions éducatives**.

Ces **A.P.S.** (Accueils PériScolaires), structures à part entière au même titre qu'un accueil de loisirs, sont déclarés chaque année au ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et s'inscrivent dans une logique contractuelle avec la C.A.F. de la Gironde, qui finance une partie de la dépense occasionnée.

Guidées par leur projet pédagogique, situées au carrefour de tous les interlocuteurs (enfants, enseignants, parents, équipes techniques), les équipes d'animation œuvrent dans une **optique transversale de suivi de l'enfant et dans une dynamique éducative partagée**.

Les S.A.E.P.

Un dispositif : le C.L.A.S.

Le **Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité** a pour mission de **favoriser la réussite scolaire** des enfants et des jeunes, mais également de **renforcer l'implication des parents** dans leur rôle éducatif.

A **Libourne**, le C.L.A.S. se développe par l'intermédiaire de...

Les **S.A.E.P.** s'adressent prioritairement aux enfants scolarisés sur les **écoles du Sud et de Garderose**, et habitant les résidences Peyregourde, Peyronneau et Garderose.

Ces structures sont ouvertes au public de **16h à 18h** les **lundis, mardis, jeudis et vendredis** des semaines scolaires, d 'octobre à juin. Elles accueillent chacune **jusqu'à 15 enfants**.

Une vocation : répondre aux besoins de...

- se retrouver dans un **lieu ressource** porteur des valeurs du « vivre ensemble »
- d'**accompagnement à la fonction parentale**
- la **présence sur les quartiers d'adultes référents**
- **s'investir pleinement** dans des activités socialisantes et ludiques, de découverte, de compétition et de coopération, dans une perspective d'ouverture sur les autres

... **dans une dynamique d'éducation partagée** avec les différents acteurs de la vie sociale et éducative des jeunes (médiateurs sociaux, animateurs périscolaires ou des accueils de loisirs, bailleurs sociaux, associations, écoles...).

Le Conseil Municipal Enfant

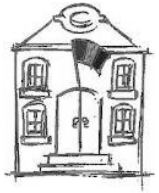

Le Conseil Municipal Enfant (C.M.E.) est un dispositif s'inscrivant dans **une dynamique de participation à la vie locale.**

Pour qui ?

Les enfants de **CM1, CM2 et 6ème** de tous les établissements publics et privés de la ville.

Pour quoi ?

⌘ Pour permettre aux jeunes de **découvrir les institutions locales et les principes de la citoyenneté**.

⌘ Pour leur **donner la parole**, mais aussi et surtout pour leur donner **les moyens d'agir** pour la ville.

Les Conseils sont élus pour **2 ans** (année civile) et les mandats de Conseillers Municipaux Enfants ne sont pas renouvelables.

Les jeunes élus se rencontrent par **commissions** (environ une fois par mois pendant la période scolaire), en fonction de leurs projets. Ils participent également à des **séances plénières** présidées par le Maire ou son adjointe en charge du Conseil.

Quels projets ?

De nombreux projets ont déjà vu le jour : **parcours de santé** aux Dagueys, **bornes à livres**, animations ludiques et sportives, **dispositif de la « baguette en attente »**,..

Quelques chiffres...

1990 **Année de création** du CME à Libourne, suite à la ratification de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

1800 C'est le **nombre de CME en France**. En 1990, il n'y en avait que 200.

5000 C'est, en €, le **budget municipal** consacré aux projets du CME chaque année.

Projets d'école & évènementiels

Soutien aux projets d'école

Depuis des années, la Ville de Libourne, dans le cadre de sa politique éducative, fait le choix de soutenir les écoles publiques élémentaires par une aide active à la mise en œuvre de leurs projets d'école.

Elle peut mettre à disposition des directeurs d'école, en fonction des projets poursuivis et des apports souhaités, des intervenants municipaux spécialisés dans les **domaines de la danse, des arts plastiques ou de la pratique sportive** (dans la limite de leurs disponibilités).

La Ville ouvre également aux classes les portes de plusieurs de ses services culturels :

⌘ médiathèque
... théâtre Liburnia
⌘ conservatoire de musique
... musée des Beaux-Arts
⌘ archives municipales

Sans oublier...

⌘ serres municipales
....ferme de la Barbanne

Une ouverture aux scolaires, pour une découverte de l'environnement naturel libournais !

Dispositifs & évènementiels

Chaque année, la Ville s'inscrit dans de nombreux dispositifs, dans l'objectif d'offrir aux enfants scolarisés un vaste panel de découvertes.

2014-2015 : Exposition « **Mon paysage dans l'objectif** » en partenariat avec le Conseil Départemental de la Gironde.

Agents d'entretien & ATSEM

3 missions principales

⌘ Hygiène ⌘ Entretien ⌘ Sécurité

Dans le cadre de la gestion des établissements scolaires et plus spécifiquement dans celui de la restauration, les champs de compétences liés à l'hygiène, l'entretien et la sécurité sont strictement garantis par des **normes et des réglementations spécifiques**.

Le pôle Education forme ses agents pour s'assurer de leur compétence. De plus, il contrôle régulièrement le matériel, les méthodes et les comportements adoptés par ses agents.
Les protocoles sanitaires sont affichés dans les écoles et mis à la disposition des directeurs d'école.

Une fonction éducative

Il est également nécessaire d'avoir conscience et de valoriser la fonction éducative des agents municipaux, en contact quotidien avec les enfants. Ceux-ci doivent donc nécessairement adopter un « **savoir-être** » en conséquence.

SAVOIR-ÊTRE

✓ … **disponible** pour le public, adapter son discours et son attitude en fonction des situations et des interlocuteurs

✓ … **tolérant** dans le cadre d'un travail d'équipe (respect des autres, de leurs différences, de leur travail…), tirer partie des compétences de chacun pour travailler dans une démarche commune

✓ … **à l'écoute** des uns et des autres, adultes comme enfants, pour éviter les situations conflictuelles

✓ … **vigilant** quant à la sécurité physique et affective de chacun

Agents d'animation

En 2006, **19 agents d'animation**, titulaires d'un **BAFA** ou d'un **CAP petite enfance**, ont été recrutés par la Ville, qui a souhaité mettre en place un **outil éducatif ambitieux**, en complément et dans la continuité du temps scolaire.

Etre un agent d'animation périscolaire, c'est…

⌘ être à **l'interface** de l'école et de la famille

⌘ garantir la **sécurité physique et affective** des enfants

⌘ participer à la mise en œuvre d'un **projet pédagogique**

Les agents d'animation proposent des **activités ludiques, culturelles, artistiques, sportives…** capables de répondre aux divers besoins de l'enfant, à son état et à ses envies, tenant compte de son âge, de son degré d'attention, de sa disponibilité d'esprit…

✓ Il s'agit donc aussi de…
respecter les rythmes de l'enfant.

En accompagnant les enfants sur le **temps de la restauration scolaire**, les agents d'animation les amènent à respecter les règles d'hygiène, à déjeuner dans le calme et dans le respect de leurs camarades comme des adultes, à goûter à tout…, afin de partager ensemble un moment à la fois convivial et éducatif.

De façon plus globale, les agents d'animation ont la vocation partagée avec les personnels de l'Education Nationale de préparer les enfants à **vivre de manière autonome, épanouie et responsable** au sein d'une société démocratique, afin d'y prendre une place active et concernée.

Les agents d'animation sont, au quotidien, au plus près des enfants.

Questions d'autorité...

Autorité hiérarchique ?
Autorité fonctionnelle ?

Qui fait quoi ?

Le personnel municipal est **soumis à l'autorité hiérarchique de Monsieur le Maire**, représenté par le responsable du pôle Education. Les **ATSEM** - toutefois - sont également **mises à disposition de la directrice ou du directeur** de leur école d'affectation, responsable du site scolaire et, donc, détenteur d'une **autorité fonctionnelle** à leur égard.

Une direction partagée

... un équilibre à trouver entre :

⌘ ... l'**autorité** de la directrice ou du directeur de l'école et celle des représentants de la Ville (coordinatrices de secteur en maternelle ; référent-école en élémentaire et primaires)

⌘ ... l'**appartenance** du personnel à l'environnement de l'école (à plus forte raison pour les ATSEM, qui font partie intégrante de la communauté éducative) et à l'ensemble des employés municipaux

⌘ ... le personnel affecté aux écoles et l'équipe enseignante, concernant les conditions de **collaboration** éventuelle lors des temps périscolaires, et notamment lors du temps de restauration

Sans oublier une démarche commune d'évaluation.

En **septembre 2010,** la Ville a fait un pas de plus dans sa volonté de créer un véritable lien avec l'Education Nationale, via l'introduction du **référent-école**, directeur d'accueil périscolaire devenant l'autorité hiérarchique sur site des **3 corps de métier** municipaux affectés dans les écoles élémentaires et primaires.

Les référents-école travaillent au quotidien avec les directeurs, ils sont **un vrai lien** entre l'école et la municipalité.

Référent-école

Depuis la rentrée 2010, chacune des écoles élémentaires et primaires a son référent. Véritable passerelle entre la Ville et l'Education Nationale, **le référent est le garant de la cohérence de l'action municipale sur site** et il veille à l'optimisation des services rendus.

Etre référent-école, c'est avoir pour missions principales...

⌘ ... **l'encadrement de proximité des personnels municipaux** sur les sites scolaires de la Ville (organisation et répartition des tâches, respect des conditions de travail, relai de l'information entre la Ville et ses agents positionnés sur les sites scolaires, évaluations et suivi administratif...), dans le respect des orientations municipales, des normes et des textes réglementaires.

⌘ ...**l'organisation et la coordination de l'action municipale en matière d'éducation** sur le site scolaire (construction du projet pédagogique en cohérence avec le Projet Educatif de Territoire, direction de l'accueil périscolaire, coordination de la pause méridienne,...) en recherchant la complémentarité avec celle de l'Education Nationale (projet d'école).

Être référent-école...

... **c'est faire le LIEN !**

Direction Education
Agents municipaux
Enfants
Education Nationale
Parents

PEDT : des valeurs partagées

2014
2017

Dans le cadre de la Réforme des Rythmes Scolaires, le **Projet Educatif de Territoire** (PEDT) s'inscrit dans la continuité du travail partenarial déjà engagé entre la **Ville et l'Education Nationale**, motivé par des valeurs et des objectifs plus que jamais partagés.

Un intérêt commun, celui de l'enfant.

5 PRINCIPES

- ✓ **Responsabilité partagée** de l'action éducative entre les parents, l'Education Nationale, les structures municipales, associatives…nécessitant la coopération de tous dans l'intérêt de l'enfant.
- ✓ **Cohérence** entre les différentes politiques, mesures et actions éducatives menées par la Ville et l'Education Nationale.
- ✓ **Renforcement de la qualification** de l'ensemble des acteurs éducatifs par des rencontres formelles en dehors du temps scolaire.
- ✓ **Réflexion sur la parentalité**, au cœur des enjeux, afin de créer une relation de confiance.
- ✓ **Evaluation systématique** des actions engagées dans le cadre de ce partenariat.

Une valeur-clé : le vivre ensemble

5 axes fondamentaux

- ⌘ La Mise en Œuvre de la Réforme
- ⌘ La Projet Educatif de la Pause Méridienne
- ⌘ La Veille Educative
- ⌘ L'Observatoire du Climat Scolaire
- ⌘ La Charte d'Engagements Réciproques

Le « vivre-ensemble »

L'école est un lieu de vie, de socialisation et d'apprentissages, avec des espaces collectifs organisés.

Elle a pour vocation d'offrir aux enfants d'aujourd'hui **une vraie ouverture** sur cette société démocratique au sein de laquelle ils sont et seront amenés à évoluer **de façon active, autonome et responsable**.

Liberté
Egalité
Fraternité

Valeurs de la République
Valeurs de l'Ecole

La **laïcité** est le cadre permettant de placer chaque individu sur un même pied d'égalité, tout en préservant la liberté individuelle de pensée et de conscience de chacun. Elle encourage l'apprentissage du « **vivre ensemble** ».

2 verbes d'action

… **symboles** de notre volonté de voir appliquées de façon concrète les valeurs liées à cette politique éducative commune :

⌘ Favoriser…

l'émancipation et l'autonomie de l'enfant, en lui offrant la possibilité de développer ses potentialités, d'être libre, de choisir et d'agir avec discernement, par le biais d'une offre de loisirs périscolaires diversifiée et accessible.

⌘ Encourager…

la citoyenneté et le respect des règles de vie en collectivité, en valorisant la pratique de la coopération, de l'entraide et de la responsabilisation, en faisant prendre conscience à 'enfant des notions de solidarité et d'intérêt général, afin de développer une conscience citoyenne gage de son épanouissement personnel.

Rythmes scolaires : enjeux & objectifs

Initiée par le gouvernement, la Réforme des Rythmes Scolaires propose une répartition du temps scolaire sur **4 jours et demi**.

3 ENJEUX

⌘ Respecter au mieux **l'intérêt de l'enfant** à retrouver des rythmes plus adaptés à son fonctionnement

⌘ **Répondre aux besoins des familles** en termes d'organisation, et notamment de modes de garde.

⌘ Travailler autour d'un **Projet Educatif de Territoire**, avec un lien Ville / Education Nationale.

Bien consciente de ces enjeux, la Ville de Libourne a fait le choix de **consulter l'ensemble des personnes concernées** :

Parents
Agents municipaux
Associations
Enseignants
Enfants

Parce qu'il est important que l'école et la Ville s'adaptent au rythme de l'enfant - et non l'inverse – l'équipe municipale a engagé **des moyens importants pour réorganiser les temps scolaires et périscolaires.**

2 OBJECTIFS

Mieux apprendre
&
Favoriser la réussite scolaire de tous

Le Projet Educatif de la Pause Méridienne

La rentrée 2014 - par la mise en œuvre de la Réforme des Rythmes Scolaires - a vu l'**allongement de la pause méridienne**, passant de 1h30 à **2 heures**.

4 TEMPS MERIDIENS

1. Le temps du repas
2. Les activités en autonomie
3. Les récré-ateliers
4. Le temps de repos spécifique aux enfants en maternelle

5 OBJECTIFS

- ☆ Permettre la **coupure, la détente, le loisir, le jeu, le repos entre deux séquences scolaires** où des apprentissages vont nécessiter efforts et concentration.
- ☆ Favoriser le **partage, le vivre-ensemble** et la promotion de la **citoyenneté**.
- ☆ Développer **l'apprentissage au goût,** l'étayage de la connaissance alimentaire, de la compréhension des bénéfices et des risques des comportements alimentaires.
- ☆ Proposer une **offre d'activités périscolaires**, variée et accessible, en complément et en cohérence avec le **socle commun de compétences** poursuivi par l'Education Nationale.
- ☆ Encourager la participation des enfants dans la conquête de leur **autonomie**.

Les récré-ateliers

En complément du temps libre méridien et s'inscrivant dans la logique des **Temps d'Activités Périscolaires** (TAP) de la Réforme des Rythmes Scolaires, la Ville de Libourne a décidé de permettre aux enfants qui le souhaitent, en concertation avec leurs parents, de **participer à un atelier pédagogique d'une heure par semaine**, sur un cycle de 8 à 9 semaines consécutives. Ce sont les **récré-ateliers** !

4 PARCOURS

Parcours sportif : Connaitre son corps et en prendre soin

Parcours découverte : Explorer le Monde

Parcours culturel : Découvrir les Arts et le plaisir de lire

Parcours numérique : S'initier aux nouvelles technologies

Par ailleurs, la **citoyenneté** - valeur transversale - devra être intégrée par les intervenants au cœur de chaque atelier autour des notions d'**intérêt général, de développement durable et de vivre-ensemble.**

Les récré-ateliers sont encadrés par des **professionnels** pour une **action éducative de qualité.**

En maternelle :

… le choix de la Ville a été de privilégier l'offre de **repères stables**. Ainsi, les intervenants supplémentaires affectés dans les écoles maternelles auprès des **classes de Grande Section** seront les mêmes tout au long de l'année. Ils **accompagneront les enfants sur le temps du repas** et la durée des ateliers proposés sera de 30 à 45 minutes. Ceux-ci seront axés sur **l'éveil corporel ou langagier** (jeux de mots, contes et histoires…). Ils **respecteront le temps de sieste** des plus jeunes.

D'autres projets à faire vivre…

La Veille Educative

… pour apporter une **réponse collégiale, structurée et cohérente**, face aux difficultés rencontrées par certaines familles, aux comportements de certains enfants, aux risques et situations de dangers éventuels pouvant en découler.

Depuis 4 ans, la Ville et l'Education Nationale travaillent à **l'harmonisation** de leurs procédures concernant les enfants en difficulté. La **communication** entre les deux institutions est un prérequis fondamental pour une veille éducative partagée.

L'Observatoire du climat scolaire

… pour **évaluer objectivement le climat scolaire**, identifier certains problèmes et chercher ensemble une solution concrète.

2 niveaux

⌘ une **démarche annuelle d'évaluation** du climat scolaire, à destination des professionnels travaillant dans les écoles de la Ville, des parents et des élèves eux-mêmes.

⌘ **une commission du climat scolaire**, réunissant Ville, Education Nationale et représentants des parents d'élèves, chargée de définir, chaque année et au regard de cette évaluation, des propositions visant à améliorer le climat scolaire.

Le Charte d'Engagements Réciproques

… pour **ajuster les organisations des temps et des lieux** au plus près des réalités d'exercice des missions de chacun dans une logique de partage et de respect mutuels. Ce document a été décliné et signé école par école, par l'ensemble des acteurs concernés.

5 thématiques :

- ☆ utilisation des locaux
- ☆ utilisation du matériel
- ☆ définition du rôle des ATSEM
- ☆ articulation entre activités périscolaires & APC
- ☆ responsabilité dans les articulations des temps scolaires et périscolaires

Quizz !

Êtes-vous sûr(e) d'avoir retenu les informations essentielles ?

Faites le test ! ☺

✓ **1.** Sur 100€, quel budget la Ville consacre-t-elle à l'Education ?

a) 15€ b) 17€ c) 20€

✓ **2.** La Ville a légalement à sa charge l'acquisition et l'entretien des bâtiments et du mobilier scolaires des écoles publiques.

a) Vrai b) Faux

✓ **3.** Combien de repas sont-ils servis en moyenne le midi dans les écoles libournaises ?

a) 1000 b) 1200 c) 1400

✓ **4.** La notion de « temps périscolaire » correspond …

a) Aux temps avant et après l'école matin et soir
b) A la pause méridienne c) Les deux

✓ **5.** Les agents d'entretien et ATSEM remplissent des missions d'hygiène, d'entretien et de sécurité, mais n'ont aucune fonction éducative.

a) Vrai b) Faux

✓ **6.** Depuis quand trouve-t-on des référents dans les écoles élémentaires et primaires de la Ville ?

a) 2009 b) 2010 c) 2011

✓ **7.** Les agents d'animation de la Ville sont tous titulaires d'un BAFA ou d'un CAP petite enfance.

a) Vrai b) Faux

✓ **8.** Le PEDT se développe autour de plusieurs axes fondamentaux. Combien y en a t-il ?

a) 3 b) 4 c) 5

✓ **9.** Il y a 5 grandes thématiques de récré-ateliers à Libourne.

a) Vrai b) Faux

✓ **10.** Ville et Education Nationale travaillent de concert autour des questions de veille éducative.

a) Vrai b) Faux

Réponses : 1.c / 2.a / 3.c / 4.c / 5.b / 6.b / 7.a / 8.b / 9.b / 10.a

A.L.O.A.

Découvrez sur le site de l'offre éducative libournaise les **projets et moments partagés** par les enfants dans le cadre des **accueils périscolaires,** du **Conseil Municipal Enfant** et des **S.A.E.P**.

Vous y trouverez également les **plannings des récré-ateliers**, école par école et période par période, ainsi que des **fiches-ateliers**, présentant les différentes activités proposées et les intervenants, municipaux et associatifs.

A.L.O.A.*

(*A Libourne On Apprend…)

http://education.libourne.fr

Regard sur l'offre éducative libournaise.

« On commence à vieillir quand on finit d'apprendre»

Proverbe japonais

Contacts ☎✉

Pôle Education :

05.57.55.57.37
education@mairie-libourne.fr

⇨ **Service Organisation Scolaire** :
achatsecoles@mairie-libourne.fr
06.76.24.88.87 (en cas d'urgence)

⇨ **Service Action Educative** :
periscolaire@mairie-libourne.fr
06.35.31.01.94

Référents-école :

Carré : 06.26.48.24.13
Centre : 06.26.48.20.93
Charruauds : 06.26.48.35.43
Epinette : 06.26.48.35.57
Garderose : 06.13.32.50.64
Nord : 06.18.28.11.66
Sud : 06.18.28.01.80

Partenaires municipaux :

Espace Familles : 05.57.55.55.22
Direction des Sports : 05.57.55.33.47
Piscine : 05.57.55.04.00
Cuisine centrale : 05.57.51.57.94
Médiathèque : 05.57.55.33.50
Archives : 05.57.55.33.45
Théâtre Liburnia : 05.57.84.84.77
Musée des Beaux-Arts : 05.57.55.33.44
Ecole d'arts plastiques : 05.57.25.02.58
Ludothèque : 05.57.25.24.16

Partenaires Education Nationale :

Inspection de circonscription : 05.57.55.46.06
Inspection académique : 05.56.56.36.00

Conception : Emeline Joffre - Septembre 2012 / Mise à jour : Septembre 2016

Notes